

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

# Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC souligne la difficulté du sujet et de l'exercice qui consiste dans une période de récession économique à trouver des solutions pour permettre à la jeunesse de se préparer dans les meilleures conditions possibles à la vie active.

Les débats furent vifs mais toujours courtois au sein de notre section et, je tiens à remercier le rapporteur et le président, des pans entiers furent réécrits pour tenir compte des observations de tel ou tel groupe et ceci aussi, nécessite un coup de chapeau à notre rapporteur qui, avec la fougue de sa jeunesse, a bien défendu son point de vue.

L'état des lieux de cet avis est globalement satisfaisant notamment sur ce nouvel âge de la vie qui, s'il a toujours existé, se singularise plus aujourd'hui en période de crise et nécessite que l'on trouve des solutions adaptées en faisant le tri dans le mille feuilles des aides qui ont chacune répondu à un problème spécifique sans envisager la question dans sa globalité.

Le CFE-CGC se retrouve dans certaines propositions fortes à savoir : accompagner les jeunes dans leur accès aux droits sociaux, rénover la gouvernance nationale et territoriale, installer un conseil d'orientation pour la politique de jeunesse, redéployer les aides, instaurer un droit à la qualification et à la formation pour tous.

Néanmoins, cet avis pêche sur plusieurs sujets :

À aucun moment n'est abordée la question de l'évaluation des mesures qui seraient mises en place, pas plus que n'a été envisagé un bilan chiffré des différentes aides actuelles et du coût du redéploiement possible.

J'ajouterai qu'il y a une réelle impasse sur les jeunes en apprentissage. Cet avis n'appréhende la jeunesse qu'au travers des étudiants, ce qui est dommage.

Un certain nombre de mesures préconisées dans cet avis, aussi louables soient elles, nécessitent des financements *ad hoc* telles que les actions « hors les murs » d'information, l'augmentation des éducateurs de rue, le développement de permanences juridiques et sociales, l'assouplissement des mesures d'accès au RSA, la revalorisation du CIVIS et de l'allocation formation.

Pour la CGE-CGC pour qu'un avis du CESE soit totalement crédible, il devrait remplir deux conditions :

- Une recherche d'exhaustivité dans l'état des lieux (ici, les jeunes travailleurs ne sont quasiment pas pris en compte).
- Des mesures chiffrées afin de proposer au gouvernement des pistes de financement, ce qui n'est pas le cas de cet avis.

La CFE-CGC regrette également que cet avis ne soit pas plus imprégné du principe fondamental de la solidarité intergénérationnelle.

Pour ces raisons, la CFE-CGC s'abstiendra.